

Le 26 avril 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes de ROUGEMONT.

M. Bruno BEAUDREY, en qualité de Président, a convoqué l'assemblée de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 18/04/2018

Présents : Jean-Marie BARBIER (Pays de Clerval) Bruno BEAUDREY (Etrappe), Dominique BELFORT (Rougemont), Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), CARRIQUI Fabienne (Huanne-Montmartin), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Bernard DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) Sylvain DUBOIS (Romain), Albert FELEZ (Lanthenans), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Denis GIRARD (Fontenelle-Montby), Marianne GIRARDOT (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), Liliane GUYON-VEUILLET (Branne), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Lucien LABEUICHE (Hyémondans), Gilles LAMBERT (Chaux-lès-Clerval), Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), Christian LEPAPE (Gouhelans), Catherine MILLET (Rougemont), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle-sur-le-Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Xavier PERRIN (Montussaint), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), Pierre SCHIFFMANN (L'Isle-sur-le-Doubs), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), André VURPILLOT (Désandans),

Absents excusés : Noël CHAVEY (Onans), Annie GROSJEAN (Nans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs), Gilles SAULNIER (Tallans), Eliane SAVOUREY (Anteuil), Karine SIMON (Rang), Valérie ULMANN (Arcey), Fabrice VRILLACQ (Gémonval), Victor ZUAN (Abbenans).

Absents supplés : /

Absents représentés : Yves BOILLOT (L'Hôpital Saint Lieffroy) (*pouvoir à Jacky BOUVARD*), Michel FRITSCH (Rognon), (*pouvoir à Joseph CUENOT*), François HERMOSILLA (Faimbe), (*pouvoir à Alain PASTEUR*), Michael HUGONIOT (Arcey), (*pouvoir à Michel VERDIERE*), Michel LAMBERT (Appenans) (*pouvoir à Bruno BEAUDREY*), Martine LOHSE (L'Isle-sur-le-Doubs), (*pouvoir à Joëlle PAHIN*), Denise MATHIOT (Geney), (*pouvoir à Marie-Blanche PERNOT*), Rémy NAPPEY (L'Isle-sur-le-Doubs), (*pouvoir à Pierre SCHIFFMANN*), Danièle NEVERS (Cuse-et-Adrisans), (*pouvoir à Emmanuel SPADETTO*), André PARROT (Désandans), (*pouvoir à André VURPILLOT*), Chantal VURPILLOT (Médière), (*pouvoir à Bernard DODIVERS*).

Absents : Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Raymond BOBY (Bournois), Christophe CATALA (Cubrial), François CIRESA (Soye), Adeline GILLOT (Marvelise), Nathalie PARENT (Sourans), Emmanuel PARISOT (Gondenans-lès-Moulins), Pierre PEGEOT (La Prétière), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Pascale PREDINE (Tournans), David SCHELL (Pompierre-sur-Doubs), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné secrétaire de séance **Michel VERDIERE**, parmi les membres du conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des actions de la « Chambre de Métiers et de l'Artisanat » et l'association « Maison de Services Au Public –Objectif Emploi » en présence de Catherine HUMBERT (CMA) et Isabelle GEHIN (MSAP-OE)

2. Economie : validation de la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

3. Jeunesse :

- Activités de loisirs sur le secteur du Pays de Clerval : convention avec Familles Rurales pour la gestion accueil de loisirs (3 à 12 ans)
- Activités d'été sur le secteur des Isles du Doubs : avenant financier à la convention avec les Francas
- Animations 11-17ans : fonctionnement service adolescents - secteur Arcey-Désandans

4. Pouvoir de police spéciale en matière de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine : annulation de la délibération du 26 octobre 2017

5. Tourisme / voie verte : présentation plan de financement et autorisation au Président pour les demandes de subventions

6. Ressources Humaines

- Suppression / création de postes d'adjoints techniques et administratifs

7. Services à la personne : avis sur le Projet Régional de Santé (PRS)

8. Organisation générale : remplacement d'élus dans les différents organismes et syndicats

9. Actualités et questions diverses

Proposition d'ajout de points à l'ordre du jour

M. le Président propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- **Avis sur le Projet Régional de Santé**

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants: 57

Exprimés: 57

Pour: 57

Contre: 0

Abstention : 0

1. Présentation des actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et de l'association Maison de Services Au Public –Objectif Emploi (MSAP-OE)

Catherine HUMBERT (CMA) et Isabelle GEHIN (MSAP-OE) présentent à l'assemblée les actions menées conjointement sur notre territoire par leurs structures en lien avec les services de la CC2VV :

- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Catherine HUMBERT présente le profil socio-économique des entreprises artisanales et commerciales de la CC2VV :

- ✓ 376 entreprises sur le territoire
- ✓ 39 % ont une activité de BTP, 30 % de services
- ✓ 75% sont gérées par des hommes, 25 % par des femmes
- ✓ 50% sont des sociétés, 30% des entreprises individuelles et 20 % des microentreprises
- ✓ 28 immatriculations en 2017
- ✓ 51 actions menées par la CMA en 2017

- **MSAP-OE**

Isabelle GEHIN rappelle que l'association (3 sites sur la CC2VV) est un guichet unique de proximité pour tous types de demandes (emploi, impôts, assurances maladie, caisse de retraite, CAF, URSSAF,...). Elle présente quelques chiffres clés de son activité en 2017 :

- ✓ 4000 visites
- ✓ 83% des demandes résolues
- ✓ 67 % des personnes accompagnées retournent à l'emploi et 6 % sont orientés vers une formation

En 2017, 17 prescriptions de MSAP-OE ont été faites à la CMA pour un accompagnement. La CMA fixe son intervention sur l'accompagnement des porteurs de projet (création-reprise), MSAP, quant à elle, guide le porteur sur des volets complémentaires que sont la mobilité, le logement, les financements,...

Durant les 4 premiers mois de 2018, MSAP-OE a déjà accueilli 1600 personnes (dont 618 accueils physiques).

Le Président remercie les intervenantes pour leur présentation et formule des remerciements appuyés à Danièle NEVERS, Présidente de l'association MSAP-OE, qui depuis 2 ans, n'a pas ménagé sa peine pour redresser la situation financière très problématique de l'association.

L'assemblée prend acte.

2. Validation de la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interrégionale

Alain ROTH, vice-Président à l'*Economie*, présente le sujet à l'assemblée.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interrégionale (CMAI) propose un partenariat à titre gratuit visant à dynamiser le développement économique de notre territoire autour de 2 axes :

- **accompagnement des entreprises** : cet accompagnement concerne la création - reprise d'entreprises mais également l'accompagnement d'entreprises existantes dans leur développement ou les difficultés qu'elles peuvent rencontrer (rendez-vous individuels, étude de marché, recherche de financements, organisation d'ateliers thématiques,...)
- **accompagnement de la collectivité** : la CMAI pourra accompagner la CC2VV dans ses réflexions dans le domaine économique ou commercial. Ex : *études d'opportunité économiques et marketing, étude d'opportunité d'implantation d'activité en centre bourg/centre village, de création ou d'extension de ZAE, de mise en œuvre d'immobilier d'entreprises (pépinières, hôtel d'entreprises, atelier relais),...*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de convention de partenariat gratuit avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat Interrégionale
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

3. Activités Jeunesse :

○ **Activités de loisirs sur le secteur du Pays de Clerval : convention avec Familles Rurales pour la gestion accueil de loisirs (3 à 12 ans)**

Alain PASTEUR, vice-Président en charge de la jeunesse, présente le sujet.

L'association Familles Rurales, dont l'objet et les missions sont l'organisation et la gestion d'activités et de services, propose de continuer à mettre en œuvre l'accueil de loisirs sur Pays de Clerval, comme les années précédentes. La CC2VV ayant dans ses statuts « les animations extrascolaires de 3 à 17 ans » sur le périmètre de l'ex-CCPC, il lui revient de financer cet accueil.

Il est donc proposé au conseil communautaire de contracter une convention d'objectifs, dans laquelle sont définies les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la structure :

- ✓ mise en place de services d'accueil d'enfants : accueil de loisirs extrascolaires dans des locaux mis à disposition par la commune de Pays de Clerval pour un public de 3 à 12 ans.
- ✓ l'ouverture proposée durerait quatre semaines lors des vacances scolaires d'été et la première semaine des vacances d'hiver, de printemps et d'automne.

Le budget prévisionnel est établi pour des effectifs moyens de 25 enfants à la journée pour les accueils de loisirs été, 8 enfants pour un séjour de 2 jours pour les 5-8 ans et 9 enfants pour un séjour de 3 jours pour les enfants de 9-11 ans ; 24 enfants à la journée pour les accueils de loisirs petites vacances et 6 enfants pour la garde du matin lors des semaines de vacances, de 7h30 à 8h30.

En contrepartie, l'association s'engage à :

- ✓ gérer les structures pour des enfants de 3 ans à 12 ans dans le respect des réglementations en vigueur
- ✓ recruter et manager une équipe de professionnels suivant les règles et les dispositions qui lui sont propres. Elle a, vis-à-vis de son personnel, un statut d'employeur avec tous les droits et les devoirs liés à cette fonction : organisation du travail, gestion des inscriptions, gestion des plannings, formation. La convention collective nationale des personnels Familles Rurales du 12/12/2012 sera appliquée.
- ✓ informer les familles du territoire sur l'existence de ce service
- ✓ accueillir les familles et les renseigner
- ✓ gérer les inscriptions et le suivi de la fréquentation des activités
- ✓ assurer l'accueil des enfants inscrits et leur prodiguer des soins adaptés, leur proposer des activités, respecter leurs besoins de repos... dans le respect du projet éducatif de la structure
- ✓ assurer la fourniture des repas et goûters
- ✓ assurer l'entretien courant et le nettoyage des locaux dans le respect des normes d'hygiène liées à cette activité ainsi que l'achat et le renouvellement du petit matériel
- ✓ animer le comité de pilotage

L'association Familles Rurales propose une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans.

Pendant, la compétence étant en cours d'harmonisation, il est proposé de réduire cette durée à 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés :

- s'engage à soutenir le projet décrit ci-dessus, en versant une aide financière annuelle de 11 055.62 € pour l'année 2018
- s'engage à participer au Comité de pilotage
- précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2018
- autorise le Président à signer la convention avec Familles Rurales, pour une durée d'un an

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

○ **Activités d'été sur le secteur des Isles du Doubs : avenant financier à la convention avec les Francas**

Alain PASTEUR poursuit et rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a, dans ses statuts, la responsabilité des animations extrascolaires « 6-12 ans » sur le périmètre de l'ex-CCID. Il lui revient, en conséquence, de financer cet accueil.

La Ville de l'Isle sur le Doubs prend en charge la partie relative aux enfants de 3 à 6 ans, sur le même centre de loisirs (remboursée par la CC2VV également, via les AC dérogatoires).

Pour l'été 2018, il est donc proposé au conseil communautaire de contracter un avenant financier à notre convention initiale.

Le Budget « Centre de loisirs été 2018 » est établi sur 20 jours (3 semaines en juillet et 1 semaine en août) de fonctionnement et inclut la formule « stage de sport ».

En parallèle, la CC2VV ne financera pas d'activités à la carte pour cette même tranche d'âge durant l'été et l'animatrice sportive mise à disposition de la CC2VV pour les vacances sera intégrée dans les stages proposés et gérés par les Francas.

Le budget prévisionnel est établi pour des effectifs moyens de 52 enfants, de 6 à 12 ans, pour les accueils de juillet (y compris stages sport) et de 18 enfants pour la dernière semaine d'août, en accueil de loisirs

Pour rappel, le budget prévisionnel 2017 s'élevait à 16 653 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise M. le Président à signer l'avenant financier, à hauteur de 15 854 € avec l'association Les Francas de Doubs, pour l'année 2018.

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

○ **Animations 11-17ans : fonctionnement service adolescents - secteur Arcey-Désandans**

La CC2VV a, parmi ses compétences, les actions envers les adolescents (de 11 à 17 ans) et elle a décidé de poursuivre en 2017 les actions menées sur les territoires des anciennes collectivités dont elle est issue. Ainsi, en 2017, pour le secteur d'Arcey et Désandans, la CC2VV avait prorogé la convention avec les Francas qui assuraient cette prestation afin de permettre la continuité du service envers les ados (animations, sorties, présence au collège pendant la période méridienne au collège de BART). Pour 2017, ces animations ont été cofinancées par les communes de l'ex-CC de la Vallée du Rupt, pour le 1^{er} semestre, et par PMA pour le 2^{ème} semestre.

La CC2VV a donc pris en charge la « quote-part » pour Arcey et Désandans (2 228 habitants sur 6 659 habitants), soit environ 13 000 euros.

Le Département du Doubs, partenaire de cette action intercommunale, par le biais d'un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) a maintenu son partenariat envers cette action, pour 2017.

En 2018, la prestation des Francas n'a pas été renouvelée.

Le Président présente à l'assemblée une nouvelle offre des Francas pour assurer la prestation envers les adolescents du secteur d'Arcey/Désandans. Après discussion, cette offre n'est pas retenue, jugée trop onéreuse. Il est proposé d'assurer ce service en régie et de recruter un animateur à temps partiel, avec un rattachement à l'équipe des animateurs de la CC2VV. Il aura en charge les jeunes (11 – 17 ans) des communes d'Arcey et Désandans.

Après avoir étudié les deux propositions, le conseil communautaire décide :

- de recruter un animateur saisonnier « BAFA D », à temps partiel, à raison de 20 heures par semaine, à compter du mois de juin pour assurer les animations du secteur « Arcey – Désandans »
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

4. Pouvoir de police spéciale en matière de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine : annulation de la délibération du 26 octobre 2017

M. le Président expose le sujet à l'assemblée.

Au cours du premier semestre suivant son élection, le Président de la CC2VV ne s'est pas opposé au transfert du pouvoir de police spéciale en matière de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

La CC2VV est donc devenue l'autorité compétente en matière d'habitat et doit, de ce fait, engager toutes les mesures nécessaires en la matière, notamment lors de procédures de péril.

Par délibération, le 26 octobre 2017, le Conseil Communautaire proposait, par voie de fond de concours, un partage des dépenses liées à ce pouvoir de police spécial avec chaque commune concernée, ceci pour limiter les impacts budgétaires pour la CC2VV.

Par courrier du 15 décembre 2017, Monsieur le Sous-Préfet indiquait l'irrégularité de cette délibération.

En effet, il rappelait que l'utilisation du fonds de concours, telle que présentée dans la délibération, n'est possible en fonctionnement que pour un équipement précis, ce qui n'était pas le cas dans le contexte des bâtiments publics et immeubles collectifs ou édifices menaçant ruine et, par voie de conséquence, pour les pouvoirs de police spéciale qui y sont rattachés.

Il est donc proposé à l'assemblée d'annuler cette délibération irrégulière.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés, annule la délibération n° 167/2017 du 26 octobre 2017.

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

5. Tourisme / voie verte : présentation plan de financement et autorisation au Président pour les demandes de subventions

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge du dossier, expose le sujet à l'assemblée.

Le projet d'aménagement de la Voie Verte suit son cours (phase avant-projet). Cet avant-projet donne une estimation des travaux à hauteur de 980 650 €. En ajoutant les frais d'étude (déjà réalisés) et les frais de maîtrise d'œuvre, nous arrivons à un coût de 1 020 720.08 € HT.

Plusieurs subventions peuvent être mobilisées pour financer ce projet, avec un taux total de subvention maximum de 70%.

- Subventions Etat : 35% (25% de DETR et 10% de contrat de ruralité)

- ✓ DETR: le projet peut bénéficier du fonds DETR, avec un taux de financement de 35% maximum. Pour déposer le dossier, il faut avoir les prix issus des appels d'offre pour les travaux. Le dossier sera donc déposé dès que les appels d'offre seront réalisés.

- ✓ Contrat de ruralité : d'après le PETR, ce fonds est cumulable avec de la DETR. L'opération a été remontée au PETR. Un dossier devra être déposé dans un second temps.

- **Subventions Région : 20%**

- ✓ Fiche inter territorialité : le PETR a fait le point avec les services de la Région : le projet pourrait bénéficier d'une enveloppe dans le cadre de la politique sectorielle de la Région « inter territorialité ». Le taux est de 40% maximum, avec un plafond de 500 000 € et un taux total de subvention de 70%. L'intégralité du linéaire serait éligible. Le dossier devra être déposé à la Région.
- ✓ Subvention AMI Bourg Centre : initialement, il avait été envisagé que la commune de Rougemont réserve une partie de son enveloppe AMI Bourg Centre pour financer le tronçon traversant le bourg. Or, cette aide n'est pas cumulable avec les aides sectorielles de la Région, donc non cumulable avec la fiche inter territorialité, qui elle, couvrirait tout le linéaire.

Le taux total de subvention étant de 70%, le plan de financement est construit avec une demande de 20% de subvention à la Région dans le cadre de la fiche inter territorialité, qui est plus avantageuse que l'AMI Bourg Centre et le Contrat de territoire régional.

- **Subventions Département du Doubs : 10%**

- ✓ Contrat de territoire : le projet a été inscrit au contrat de territoire du Département. Une fiche a été déposée fin 2017.
- ✓ Appel à Projets « voies cyclables » : un appel à projets voie cyclable est sorti fin mars 2018. Le projet pourrait s'y inscrire. Le montant maximum est de 150 000 €, non cumulable avec le contrat de territoire.

Nous espérons être retenus à l'appel à projets, afin de pouvoir réserver l'enveloppe « contrat de territoire » sur d'autres projets. Une somme de 100 000 € a été prévue, qui pourra émaner soit de l'appel à projets, soit du contrat de territoire (si nous ne sommes pas retenus à l'AAP).

- **Subventions LEADER :**

Le projet pourrait bénéficier d'un fonds LEADER. A ce stade, nous n'avons aucune indication sur son montant. Ainsi, un montant de 5% a été inscrit dans le plan de financement.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
libellé	montant HT	libellé	montant HT
Cout des travaux	980 650,00 €	subvention Etat (DETR) 25%	250 000,00 €
		Subvention Conseil Régional de F-Comté (fiche interterritorialité) 20%	200 000,00 €
Frais divers dont:		Subvention Etat (contrat ruralité) 10%	100 000,00 €
<i>etat des lieux ouvrage d'art</i>	4 000,00 €	Subvention Département du DOUBS (AAP ou contrat de territoire) 10%	100 000,00 €
<i>etat des lieux passage LGV</i>	12 000,00 €		
convention transfert de gestion	8 000,00 €		
forfait maitrise d'œuvre dont		Subvention LEADER 5%	50 000,00 €
<i>tranche ferme</i>	6 912,00 €	Autofinancement	320 720,08 €
<i>tranche conditionnelle</i>	9 158,08 €		
Total	1 020 720,08 €	Total	1 020 720,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement présenté en séance et autorise le Président à déposer les demandes de subventions suivantes :

- ETAT (au titre de la DETR)
- REGION (au titre de la politique sectorielle « inter territorialité »)
- DEPARTEMENT (au titre de l'appel à projets « voies cyclables »)
- FONDS EUROPEENS (au titre du programme LEADER)

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

6. Ressources humaines : suppression / création de postes d'adjoints techniques et administratifs

M. le Président expose le sujet. Plusieurs modifications sont à apporter dans les effectifs de la CC2VV :

- Actuellement, depuis le départ en retraite d'un agent d'entretien en décembre 2017, un agent le remplace en contrat à durée déterminée à hauteur de 23 heures hebdomadaires. Cet agent peut passer stagiaire au 13 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 28 heures par semaine et la création d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 23 heures par semaine à compter du 13 mai 2018.

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

- Au sein service « secrétariat et comptabilité » des communes, un agent en « congé longue maladie » vient de prendre sa retraite. Son remplacement était assuré par un agent en contrat à durée déterminée, qui prend fin le 30 avril 2018. Cet agent était mis à disposition au service comptabilité de la Commune de Pays de Clerval, pour 20 heures hebdomadaires, un autre agent assurant le secrétariat pour une durée de 20 heures.

Afin de mettre en œuvre le nouveau fonctionnement du service décidé en conseil communautaire le 7 décembre 2017, selon lequel la Commune de Pays de Clerval se voit attribuer un agent pour 35 heures hebdomadaires, il est proposé, en accord avec la Commune, de fermer les 2 postes d'adjoints administratifs principaux à 20 heures, et d'ouvrir un poste de 35 heures pour un agent comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- valide la proposition faite
- accepte la modification suivante dans le tableau des effectifs : suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe d'une durée de 20 heures hebdomadaires chacun et création d'un poste d'Adjoint Administratif, 1^{ère} ou 2^{ème} Classe pour une durée de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2018.

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

- La CC2VV assurait le secrétariat et la comptabilité de la commune de RILLANS. Cette commune ne faisant plus partie de la CC2VV, il est proposé de diminuer le temps de travail de l'agent qui avait cette commune en charge. La commune de Rillans embauchera son propre personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- valide la proposition faite
- accepte la modification suivante dans le tableau des effectifs : suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe pour une durée de 35 heures par semaine et création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe pour une durée de 32 heures à compter du 1^{er} mai 2018.

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

7. Avis sur le Plan Régional de Santé (PRS)

Le Président rappelle le contexte à l'assemblée.

Conformément à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a élaboré, en concertation avec tous les acteurs régionaux, un Projet régional de santé (PRS).
Tel que le prévoit le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016, le PRS est désormais soumis, pour avis, à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), aux Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), à la Préfète de région, aux collectivités territoriales de la région et au Conseil de surveillance de l'agence entre le 5 février et le 6 mai 2018.

Le Président rappelle que les membres du conseil communautaire ont eu la possibilité de prendre connaissance du Projet régional de santé sur le site internet de la Région.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés émet un avis favorable au Projet Régional de Santé proposé par l'ARS Bourgogne Franche-Comté.

Votants: 57 Exprimés: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention : 0

8. Organisation générale : remplacement d'élus dans les différents organismes et syndicats

Suite au départ de plusieurs élus représentant la CC2VV dans différents syndicats, organismes, commissions, etc., il convient de procéder à leur remplacement :

- **PETR :**
Catherine LENOIR est remplacée par Laurent TOURTIER.
Laurent TOURTIER étant déjà suppléant, Emmanuel SPADETTO le remplace.
- **SICTOM DES 3 COM 25 :**
Catherine LENOIR est remplacée par Christian DROUVOT.
- **SICTOM DE VILLERSEXEL**
Didier PEYRAT (Rognon) est remplacé par Michel FRITSCH
Jean-Michel LAMOTTE (Cubry) est remplacé par Nicolas GRUNEISEN
- **CLECT :**
Catherine LENOIR (Chaux-les-Clerval) est remplacée Gilles LAMBERT
Didier PEYRAT (Rognon) est remplacé par Michel FRITSCH
Jean-Michel LAMOTTE (Cubry) est remplacé par Nicolas GRUNEISEN
Mickaël PORTE (Accolans) est remplacé par Marie-Odile BONDENET
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs :**
Jean-Paul CHUZEVILLE (suppléant) est remplacée Gilles SAVOUREY
- **LEADER**
Catherine LENOIR est remplacée par Alain ROTH
- **COMMISSIONS :**
C1 - Compta et secrétariat des communes

Le Président informe l'assemblée qu'il a donné délégation à André PARROT pour cette thématique, en remplacement de Catherine LENOIR, démissionnaire.

C2 - Appui aux communes (C. LENOIR)

Le Président informe l'assemblée qu'il reprend la délégation pour cette thématique, en remplacement de Catherine LENOIR, démissionnaire.

C4 - Gestion patrimoine, arrêtés de péril, voie verte

Jean-Paul CHUZEVILLE est remplacé par Catherine MILLET

C7 / C8 - Extrascolaire – Enfance/jeunesse – Ecole de musique

Mickaël PORTE est remplacé par Gilles SAVOUREY

C12 - Cycles de l'eau

Jean-Paul CHUZEVILLE est remplacé par Thierry SALVI

C14 / C15 - Tourisme, vie associative et culturelle

Catherine LENOIR est remplacée par Alain PASTEUR

- **Autres délégations :**

Budget - secrétariat des communes

Le Président informe l'assemblée qu'il reprend la délégation pour cette thématique, en remplacement de Catherine LENOIR, démissionnaire.

Ressources Humaines

Le Président informe l'assemblée qu'il donne délégation pour cette thématique à André PARROT et Laurent TOURTIER, en remplacement de Catherine LENOIR, démissionnaire.

9. Questions diverses

○ C@P 25 :

M. le Président fait un compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du Contrat de Territoire qui s'est tenu le 25 avril dernier :

✓ **Volet A : soutien aux opérations structurantes**

- s'inscrivant dans un projet de territoire
- répondant aux priorités du Département et de la CC2VV
- quel que soit le type de maître d'ouvrage (EPCI, commune, groupement de communes, bailleur social, association, ...).

Indications données par la Présidente du Conseil Départemental lors du COPIL le 25 avril dernier :

- Le projet de territoire doit être en cohérence avec le SDAASP.
- Le taux d'aide du Département sera défini au cas par cas, l'objectif étant de mobiliser les autres financements disponibles (Europe, Etat, Région, Massif du Jura ...) et optimiser le plan de financement.
- Le contrat P@C n'est pas seulement un financement mais un accompagnement technique et une aide à rechercher les financements sur les projets structurants,
Le projet de territoire doit recenser les priorités du territoire, et être défini de manière précise (ex : Priorité 1 : scolaire/périscolaire : est-ce tous les projets ou seulement ceux avec une grosse réhabilitation, neuf et donc pas les mise en accessibilité ou les réfections de cours d'école ...).

✓ **Volet B : soutien aux projets d'intérêt local**

- portés par les communes et les syndicats
- création, rénovation et la restructuration de patrimoine (ex : bâtiments publics, chemins ruraux, petit patrimoine rural, équipement sportif à vocation ludique, ...) d'intérêt communal
- Taux maximum : 30 % (effort fiscal de la commune), plafonné à 200 000 € HT de travaux

Indications données par la Présidente du Conseil Départemental lors du COPIL le 25 avril dernier :

- Le département est souverain sur les dossiers volets B. Les dossiers passeront en CP au fil de l'eau. A l'issue de chaque CP, la situation de l'enveloppe sera adressée aux membres du comité de pilotage.
- Le Département pourra attribuer une subvention uniquement pour les projets ayant un agrément PALULOS en matière de logement. Les communes sont invités à se rapprocher d'un bailleur social pour les créations de logements dans l'ancien comme dans le neuf avec montage de type bail emphytéotique par exemple,
- Le Département étudiera les dossiers de demande de subvention trottoirs avec une grande attention. Pour être éligibles les dossiers devront être en lien avec une OPSA et être intégré à un projet global d'aménagement de bourg ou être rattaché à un programme (type AMI bourg-centre) ou découlé d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces public.

✓ **Répartition de l'enveloppe entre le volet A et le volet B**

Proposition du Comité de pilotage :

- Volet A : 75 % soit 1 575 000 €
- Volet B : 25% soit 525 000 €

Indications données par la Présidente du Conseil Départemental lors du COPIL le 25 avril dernier :

Clause de revoyure fin 2019 :

- en fonction de la consommation des enveloppes A et B, la répartition pourra être revue sur notre territoire
- un point sur la consommation des enveloppes sera fait sur l'ensemble des CC du Doubs. Une éventuelle nouvelle répartition des enveloppes pourrait être réalisée...
- les projets supra-communautaires seront récompensés par une enveloppe supplémentaire (2 M d'€ à l'échelle du Département).

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h15.

A Pays de Clerval, le 10 mai 2018

Le secrétaire de séance
Michel VERDIERE



Le président,
Bruno BEAUDREY

